

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
DE LA NAPPE DE BEAUCE**

**Compte-rendu de la réunion du 13 février 2004**

Le quorum des 2/3 n'ayant pu être atteint le 17 décembre 2003 lors de la dernière réunion de la C.L.E., les membres de la C.L.E. ont été convoqués pour une seconde réunion le vendredi 13 février 2004 à 10 h à la salle des fêtes de Pithiviers.

L'ordre du jour est identique à celui de la réunion du 17/02/03. Comme le prévoit le décret n° 92-1042 du 24/09/92, les délibérations intervenues à l'issue de cette seconde convocation sont valables quel que soit le nombre de membres présents.

La séance est présidée par M. Paul MASSON, président. M. MASSON fait part des excuses de :

M. le Directeur de la DDAF de la Seine-et-Marne

M. NAUDET Ile de France Environnement

M. AMOUROUX Conseil Général des Yvelines

M. ETIENNE Commission exécutive d'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents

La liste des présents est jointe en annexe.

M. MASSON remercie les membres qui ont répondu à cette seconde convocation de la C.L.E. Il présente à l'assemblée Mme Christine MORIN, nouvellement recrutée par le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais sur le poste d'animateur du SAGE Beauce.

M. MASSON fait état d'un courrier que lui a adressé M. CHEVRIER, président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la rivière Ecole.

Ce dernier s'étonne de ne pas avoir été informé de la tenue de la précédente réunion de la C.L.E. au cours de laquelle a été traitée la question de la constitution du groupe de travail géographique Juine-Essonne-Ecole.

M. MASSON, à cette occasion, rappelle les règles de fonctionnement de la C.L.E. qui ne permettent pas d'associer des personnes non membres à ses délibérations.

La question de l'intégration au bassin de l'Ecole dans les réflexions du groupe de travail géographique sera traitée en point 2 de l'ordre du jour.

Point n°1 : modification du règlement intérieur

F. VERLEY rappelle les propositions de modification du règlement intérieur, articles 5 et 7, présentées le 17/12/03. Le projet qui n'appelle pas de remarque est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Point 2 : constitution du groupe de travail géographique

H. CADIERE rappelle les décisions qui ont amené la constitution de ce groupe de travail géographique. Elle présente également le projet de mandat donné au groupe de travail.

Sur la question du périmètre, Mme GUILMAUT, directrice du P.N.R. Gâtinais, considère qu'il y a nécessité de reconnaître le bassin de la rivière Ecole comme une entité à part entière étant donné l'indépendance hydraulique des deux bassins Essonne-Juine et Ecole.

M. MASSON propose que le groupe de travail se limite dans un premier temps au bassin de l'Essonne et de la Juine et que la question du bassin de l'Ecole soit évoquée lors de la prochaine réunion du bureau.

**La Commission Locale de l'Eau se prononce favorablement sur les principes de la démarche proposée pour le bassin de l'Ecole et sur le périmètre proposé pour le groupe de travail géographique.**

M. MASSON rappelle la candidature de M. BINANT comme président du groupe de travail et le vote en sa faveur acquis à l'unanimité, lors de la dernière séance.

**La Commission Locale de l'Eau confirme ce vote.**

**M. BINANT est déclaré président du groupe de travail géographique.**

MM. BINANT et MASSON évoquent la sélection du projet de programme d'actions de maîtrise et de prévention des inondations du bassin de l'Essonne présenté conjointement par le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, le Conseil Général de l'Essonne, le SIARCE et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'entretien de la Juine, dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

M. MASSON remercie pour cela les partenaires financiers qui se sont engagés dans ce programme sur 3 ans, notamment le Conseil Général de l'Essonne qui a accepté d'en être le coordonnateur. Ce programme se doit d'être un élément fédérateur pour le bassin de l'Essonne sur la problématique du risque d'inondations.

M. BINANT est chargé par la Commission Locale de l'Eau de constituer le groupe de travail ; il rendra compte de sa composition au prochain bureau de la CLE.

Les membres de la C.L.E. qui souhaitent s'associer aux travaux du groupe en informent la cellule Animation basée au Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

M. MASSON annonce qu'il y aura une réunion de la C.L.E. et de son bureau, dans leur nouvelle composition, aux environs du mois de juin 2004.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé M. MASSON lève la séance à 11 h 00.

Le secrétaire  
Par intérim

R. TALEB

Le Président de la  
Commission Locale de l'Eau,

Paul MASSON